



**La position russe dans le processus de
désarmement nucléaire et dans la lutte contre la
prolifération.**

La Russie défend ses intérêts avec réalisme et ambiguïté.

Mémoire de géopolitique
du Commandant Michel SIMONIN
dans le cadre du séminaire « géopolitique de la Russie »

Mademoiselle Isabelle Facon, directrice de mémoire, chargée de recherche à
la Fondation pour la Recherche Stratégique

16 MARS 2004

La position russe dans le processus de désarmement nucléaire et dans la lutte
contre la prolifération

SOMMAIRE

Première partie : la position soviétique

Une position de principe effacée par la concurrence avec les Etats-Unis
Des traités à l'ambition limitée

Deuxième partie : de l'URSS à la Russie

Une situation très difficile imposant une analyse lucide

Troisième partie : une approche russe se dessine

Une doctrine recentrée sur les intérêts russes
Des avancées dans les traités
Une motivation stratégique nouvelle

INTRODUCTION

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale les arsenaux nucléaires remplissent un rôle positif de maintien de la paix par leur effet dissuasif tout en constituant une menace sur l'existence même du monde. Cette situation n'a pas fondamentalement été remise en cause par les bouleversements stratégiques de ces quinze dernières années, cependant la problématique des armes de destruction massive (ADM), c'est à dire nucléaires, biologiques et chimiques, connaît deux évolutions majeures : d'une part une forte diminution des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de la Russie, et d'autre part une mise en évidence de l'importance des phénomènes de prolifération.

Dans ce contexte il paraît opportun d'examiner la position russe dans le double processus de désarmement nucléaire et de lutte contre la prolifération.

Il apparaîtra dans le cours de cette étude que l'attitude russe n'est pas celle d'un dominé, mais qu'elle s'avère plus complexe, parfois ambiguë, et surtout marquée par le réalisme et le pragmatisme.

Pour éviter de s'engager dans une étude trop académique abordant successivement les deux notions de désarmement et de prolifération, il convient d'insister sur le lien intime entre celles-ci et avec la doctrine stratégique du pays considéré. La volonté de lutter ou non contre la prolifération, d'accepter ou de rejeter le désarmement est en effet la conséquence d'une position doctrinale ; par ailleurs l'engagement dans un processus de désarmement tel que celui des Russes se traduit par des démantèlements d'armes (vecteurs et ogives) sources de risques potentiels de prolifération d'armes, de vecteurs balistiques, de matières fissiles ou de systèmes de guidage ; enfin l'héritage soviétique d'un complexe militaro industriel gigantesque aujourd'hui surdimensionné impose une reconversion brutale de milliers de spécialistes eux-mêmes sources potentielles de prolifération du fait de leurs compétences et de l'intérêt qu'ils suscitent auprès des pays désireux de développer des ADM.

Compte tenu de l'imbrication de la doctrine, du désarmement et de la prolifération, il apparaît donc préférable d'aborder cette étude de façon chronologique afin de bien mettre en lumière les caractéristiques et les différences des approches soviétiques et russes. Une analyse de la situation actuelle et des motivations russes clôturera alors ce travail.

Toutefois la nature particulière et par essence non officielle de la prolifération conduit à limiter l'ambition de ce propos aux positions officielles des états et aux estimations issues d'études ou de faits médiatisés ; la réalité de la prolifération ne saurait être envisagée globalement car elle demeure clandestine.

PREMIÈRE PARTIE : L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (URSS)

1.1 DOCTRINE : UNE OPPOSITION DE PRINCIPE ECLIPSEE PAR LA RIVALITE AVEC LES ETATS-UNIS

Engagée dès 1945 dans une course avec les Etats-Unis pour se doter de l'arme nucléaire, l'URSS a cependant toujours manifesté un certain rejet de cette arme « immobilisante » ; dans la mesure où ce pays disposait d'une supériorité conventionnelle écrasante sur l'Europe de l'Ouest, un tel arsenal s'avérait inutile pour remporter la victoire ; de plus la faible profondeur territoriale de ces pays achevait de déséquilibrer un conflit éventuel en faveur des soviétiques¹. L'arme nucléaire compensait à elle seule cette infériorité occidentale, bridant ainsi les ambitions soviétiques.

Toutefois le contexte de guerre froide prévalait alors et la rivalité avec les Etats-Unis a conduit l'URSS à se lancer dans une course à l'armement pour des raisons de prestige international et de méfiance réciproque. Il s'agissait alors pour les deux superpuissances d'affirmer leur leadership sur leurs alliés respectifs, l'augmentation des arsenaux étant renforcée par les peurs et les manœuvres de

¹ Voir à ce sujet l'article du général (CR) Henri PARIS intitulé « La Russie et la problématique du désarmement », Les cahiers de Mars n° 173, 2^o trimestre 2002.

désinformation de chacun ; le seul frein à cette escalade était constitué des limites financières acceptables par chaque pays.

Cette attitude ou doctrine a conduit les Soviétiques à une course aux armements avec les Américains, encadrée par des traités parfois empreints de rouerie, dont l'ambition se cantonnait à la « limitation » de la croissance des arsenaux. En ce qui concerne la prolifération, celle-ci faisait l'objet d'un certain consensus Etats-Unis / URSS pour éviter un élargissement du club nucléaire. Cependant, on a pu constater des « entorses soviétiques » à ce sujet au sein des pays du bloc de l'est où des armes nucléaires ont été installées; il s'agissait pour l'URSS de renforcer sa dissuasion tout en restant le seul maître de ces armes, en particulier de leur emploi et de leur technologie. Le besoin de devises et la volonté d'influence ont également amené l'URSS à élargir ses ventes d'armes sensibles au-delà du cercle des pays d'Europe de l'Est ; il semble probable que la force nucléaire indienne a par exemple bénéficié de l'aide soviétique. Par ailleurs la vente de vecteurs balistiques jugés anciens par l'Armée rouge mais aptes à emporter des charges Nucléaires, Biologiques ou Chimiques (NBC) s'est effectuée dans de nombreux pays. La présence de missiles « SCUD » dans maints pays du monde, et notamment au Proche et au Moyen-Orient, témoigne aujourd'hui encore de cette époque.

*

1.2 LES TRAITES SOVIETIQUES : UNE AMBITION LIMITEE (cf. annexe 1)

En matière de prolifération, le Traité de Non-Prolifération (TNP) constitue le socle des règles établies par la communauté internationale. Signé en 1968 par 62 pays dont l'URSS, il oblige les États Non Dotés de l'Arme Nucléaire (ENDAN) à renoncer à sa production ou à son acquisition. En contrepartie les 5 États Dotés de l'Arme Nucléaire (EDAN)² s'engagent à ne pas favoriser la prolifération, à mener des négociations sur le désarmement, à aider les ENDAN à accéder aux technologies nucléaires civiles ; ils fournissent enfin aux ENDAN des sécurités dites négatives et positives (non-emploi de l'arme nucléaire envers eux,

² Il s'agit des cinq pays membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU : Etats-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni et France.

aide en cas de menace formulée par un EDAN). Ce traité constituait une avancée en matière de lutte contre la prolifération mais ne prenait pas en compte l' « environnement » des armes elles-mêmes (vecteurs d'emport, technologies balistiques) ; il restait donc possible pour les EDAN d'exporter des technologies et donc d'agir librement dans ce domaine dans leur sphère d'influence respective.

La Chine et la France qui, à cette époque, développaient leur force de frappe nationale, n'ont adhéré au TNP qu'en 1992 car ces pays voulaient demeurer libres de leurs actions. En revanche les Etats-Unis et l'URSS dont la triade nucléaire (composantes sous-marine, aéroportée et terrestre) était déjà réalisée ont perçu le TNP comme une garantie du maintien de leur exclusivité et donc une assurance de puissance pour l'avenir. Par ailleurs il n'empêchait pas le déploiement d'armes dans les pays dits « satellites » dès lors qu'elles restaient la propriété des EDAN et demeuraient sous leur contrôle. Abordé sous cet angle le TNP s'avère donc particulièrement favorable aux deux super-puissances qui confortent leur domination et ne subissent aucune restriction dans leurs ambitions stratégiques.

L'avenir de la domination américano-soviétique étant désormais mieux assuré, ces deux Etats décident alors de lancer un cycle de négociations visant à limiter la croissance de leurs arsenaux qui pèsent toujours plus lourdement sur leurs budgets ; le contexte favorise en effet cette démarche compte tenu de l'engagement américain au Vietnam, d'un environnement économique soviétique déjà écrasé par l'effort militaire et de la volonté de l'URSS de rehausser un prestige international terni par ses interventions en Hongrie (1956) et en Tchécoslovaquie (1968).

Intitulées Strategic Arms Limitation Talks (SALT 1), ces négociations se déroulent de 1969 à 1972 et illustrent la volonté de ruse déjà évoquée. En effet les Soviétiques ont argué de leur position continentale et de leurs faibles accès aux mers libres ; ils justifiaient ainsi leur supériorité numérique en missiles embarqués sur sous-marins compte tenu de leur moindre facilité à les déployer. Simultanément les Américains acceptaient aussi de limiter leurs missiles basés à terre à un niveau inférieur aux Soviétiques car ils maîtrisaient la technologie des têtes multiples (Multiple Independent Reentry Vehicle) et estimaient que les

Soviétiques n'en disposeraient pas à court terme. En réalité ces derniers avaient dissimulé leurs capacités et, peu de temps après la signature des accords ils équipaient leurs missiles SS10 de têtes multiples³.

En matière de défense anti-missiles, SALT 1 était complété en 1972 par le traité Anti Ballistic Missile (ABM) signé le même jour qui autorisait un déploiement limité à deux systèmes couvrant un rayon de 150 kilomètres. L'objectif était de garantir réciproquement l'efficacité de la dissuasion nucléaire en restreignant le développement de systèmes capables de détruire des missiles stratégiques.

Par la suite une deuxième série de négociations a été initiée, aboutissant à la signature de l'accord SALT 2 entre les Etats-Unis et l'URSS le 18 juin 1979 ; cependant ce traité n'a jamais été ratifié par le Sénat américain ce qui empêcha de facto sa pleine application.

Dans les années qui suivirent, conscients des insuffisances du TNP, plusieurs pays dont les Etats-Unis, la France ou le Canada ont adopté en 1987 un régime limitant l'exportation des technologies balistiques liées aux missiles : le « Missile Technology Control Regime (MTCR) ; il s'agit, en terme de droit, d'un « arrangement » c'est à dire qu'il n'a pas de valeur juridique contraignante. Malgré tout l'URSS n'y adhère pas, s'estimant peut-être visée pour son action d'exportation de missiles vers des pays du Moyen-Orient ou d'Asie.

En matière de désarmement comme de prolifération la période soviétique s'avère donc marquée par une rivalité permanente des deux grandes puissances nucléaires, assortie d'une certaine méfiance et de gestes réfléchis n'obérant jamais leur stratégie d'influence respective. Les efforts consentis étaient toujours limités, non contraignants pour les deux grands et parfois contournés.

Un tel contexte ne pouvait pas donner lieu à de véritables évolutions importantes et positives dans ces domaines ; en témoigne le lancement en 1982 de négociations nouvelles destinées cette fois à « réduire » les arsenaux. Ces discussions appelées START 1 (Strategic Arms Reduction Talks) visaient à réduire de 30 à 40% la taille des arsenaux ; elles n'aboutiront qu'après la chute de l'URSS, ratifiées en 1994 par le principal héritier de l'URSS : la Russie.

³ Voir à ce sujet le dossier de synthèse de la revue d'études p413 intitulé « La maîtrise des armements »

**

DEUXIÈME PARTIE : DE L'URSS A LA RUSSIE

En 1991, alors que l'URSS cède la place à la Russie et à plusieurs républiques devenues indépendantes, l'inquiétude occidentale est particulièrement vive à la vue de l'éclatement de cette énorme puissance militaire qui abrite sur l'ensemble de son territoire des stocks et des installations de production d'ADM. La situation s'avère en effet complexe et très préoccupante.

D'un point de vue politique, tout d'abord la fin de l'URSS place soudainement l'arsenal et le complexe industriel soviétiques sur le territoire de plusieurs pays ; en particulier les armes nucléaires se trouvent partagées entre la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan. Il en va de même pour les stocks de matière fissile ou les installations de production ; ce sont ainsi des centaines de tonnes de matériaux dont le contrôle, la sécurité et même parfois la connaissance s'avèrent amoindris.

D'un point de vue humain ensuite, la situation est tout aussi préoccupante ; le contexte économique catastrophique d'un pays jusque là protégé par un système fermé a causé l'effondrement du complexe militaro industriel ; des milliers d'ingénieurs, de techniciens et de spécialistes des technologies les plus sensibles, jusqu'alors privilégiés par le régime, se retrouvent ainsi sans emploi ou subissent une chute brutale de leur niveau de vie. Cette situation entraîne une « fuite des cerveaux » accélérée vers les pays qui cherchent à développer des ADM ; une estimation⁴ fait ainsi état d'un départ de 10 à 12% des chercheurs connus entre 1990 et 1993.

Les préoccupations occidentales face à la dégradation de la situation vont rejoindre une attitude russe désormais réorientée.

⁴ Les rapports du Sénat n°311, 1994 - 1995, La lutte contre la prolifération nucléaire : enjeux et perspectives , par Xavier de VILLEPIN.

TROISIEME PARTIE : LA NAISSANCE DE L'APPROCHE RUSSE

3.1 ÉVOLUTION D'UNE DOCTRINE RECENTREE

Dans ce nouveau contexte la Russie va en effet réexaminer sa position stratégique. Elle va ainsi se concentrer sur les deux principaux atouts de puissance qui lui restent : d'une part un siège de membre permanent – c'est à dire disposant du droit de veto - au Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations-Unies et d'autre part son arsenal nucléaire. La sauvegarde de ces deux piliers va largement conditionner son attitude à partir des années 90.

Les prises de position russes lors du conflit du Kosovo – pour lequel l'opposition russe à l'ONU a ainsi été « contournée » par le recours à l'OTAN – puis pendant la guerre d'Irak en 2003, témoignent nettement de l'attachement russe à l'institution onusienne où sa puissance s'exerce toujours avec prépondérance.

De même la préservation de son arsenal nucléaire va constituer une constante de la doctrine russe, dès lors que ce pays eut réalisé un état des lieux réaliste de sa situation et de ses possibilités.

Conscients en effet que leurs ressources ne leurs permettaient plus d'entretenir une force de plusieurs milliers de têtes, les Russes vont négocier leur réduction d'arsenal pour mieux préserver un socle réduit (1500 têtes semblent un dimensionnement réaliste) mais performant. Simultanément ils vont accroître leur action de lutte contre la prolifération face à un Occident demandeur et donc prêt à payer pour cela ; au-delà, la recherche d'une restauration de l'image internationale de la Russie est certainement un élément supplémentaire d'explication de l'attitude nouvelle de la Russie.

Par ailleurs la Russie a reconsidéré sa position sur l'échiquier mondial qui était essentiellement orientée vers la volonté d'exister face aux Etats-Unis ; au lieu d'essayer de développer une doctrine définie par rapport à ses intérêts, elle se comportait essentiellement en fonction des Etats-Unis avec comme ambition de rejouer son rôle de grande puissance rivale. Elle s'attache maintenant à adopter

une politique plus constructive pour ses intérêts, au travers de relations bilatérales dans différentes régions du monde et ne se contente plus de se positionner par rapport aux USA.⁵

Cette description assez optimiste doit cependant être nuancée par la multitude de sensibilités qui s'expriment en Russie – les nostalgiques du passé communiste et de la puissance soviétique notamment – et qui influent également sur le gouvernement.

Enfin une certaine ambiguïté demeure dans la politique russe à l'égard des ADM. Avec l'Inde, par exemple, la Russie entretient des relations étroites de coopération militaire⁶ qui peuvent laisser imaginer qu'une aide a pu être apportée à la réalisation de l'arme nucléaire indienne face au Pakistan plutôt soutenu par la Chine ; les récentes discussions⁷ sur la location de sous-marins nucléaires d'attaque modernes de type « Akula » à l'Inde témoignent de la « profondeur » de la coopération militaire entre les deux pays. Les motivations économiques restent essentielles dans l'élaboration de la politique russe et viennent parfois « tempérer » la bonne volonté dans la lutte contre la prolifération ; la décision du Président Poutine⁸ d'autoriser, dans certains cas, l'exportation de matières et technologies sensibles vers des pays non couverts par les garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) montre bien les limites d'une position de principe face aux réalités économiques et aux intérêts stratégiques bilatéraux.

L'ensemble de ces éléments – concentration sur les atouts de puissance, réalisme, défense des intérêts russes non déparée d'une certaine ambiguïté – va influencer les traités relatifs aux armes nucléaires signés par la Russie.

⁵ Annuaire français des relations internationales, 2003, Volume 4, Article d'Isabelle Facon page 554 : c'est ce que l'auteur appelle le passage de la multipolarité à la multivectorialité.

⁶ L'Inde représenterait 20,9 % des exportations russes d'armement sur la période 1996-2000, source SIPRI Yearbook 2001 Oxford University Press, 2001 p326.

⁷ un protocole d'accord aurait été signé en février 2002 lors de la visite du Premier ministre russe Klebanov en Inde pour la location de deux Akulas d'ici 2004. www.obsarm.org/obsnuc/puissances-mondiales/inde-forces.htm, dernière consultation 10 mars 2004.

⁸ Annuaire français des relations internationales, 2003, Volume 4, Article d'Isabelle Facon page 564.

3.2 LES AVANCEES DES TRAITES SIGNES PAR LA RUSSIE (ANNEXE 2)

Très rapidement, la Russie va chercher à résoudre le problème des armes disséminées sur le territoire des trois ex-républiques soviétiques d'Ukraine, de Biélorussie et du Kazakhstan ; celles-ci inquiètent aussi les Américains par le risque de prolifération et de perte de contrôle qu'elles représentent (l'Ukraine abritait environ 1400 têtes). Ces négociations ont fait l'objet de beaucoup de marchandages, en particulier de la part de l'Ukraine, qui a négocié son acceptation de la même façon qu'elle avait monnayé les travaux de la centrale de Tchernobyl ou le contrôle de la flotte de la mer noire. Ces trois pays ont finalement accepté de renoncer aux armes nucléaires et d'adhérer au TNP en tant qu'ENDAN. La Russie retrouvait ainsi son leadership nucléaire tout en apparaissant aux yeux du monde comme un acteur positif de la lutte contre la prolifération.

Parallèlement étaient poursuivies les négociations de réductions des armements (START 1 puis START 2) permettant de ramener l'arsenal russe à un niveau économiquement plus acceptable, soit environ 3000 têtes pour START 2. Ces mesures de désarmement ont dû être accompagnées et financées compte tenu des travaux importants de démantèlement et des risques permanents de prolifération.

C'est la raison pour laquelle, dès 1992, les Etats-Unis ont mis en œuvre ce que l'on a appelé les accords 'Nunn-Lugar'⁹ du nom des sénateurs à l'origine du projet. Dans le cadre plus général de réduction de la menace (Cooperative Threat Reduction), il s'agit d'un ensemble de programmes d'aide à la Russie dotés d'environ 300 millions de dollars par an ; ces accords s'exercent dans les domaines suivants : sécurité et sûreté des armes et installations de stockage, aide au traitement des incidents nucléaires, aide à la destruction d'installations chimiques, aide au contrôle des armes et des matières, aide au démantèlement des armes et installations industrielles. En ce qui concerne les actions directement

⁹ Site du département d'état américain : www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3183.htm, dernière consultation le 25 septembre 2003.

liées aux risques de prolifération, on peut retenir l'aide à la reconversion¹⁰ des scientifiques impliqués dans les ADM (y compris biologiques) et les lanceurs, l'aide au contrôle des exportations et des frontières.

Ces actions se montrent globalement efficaces mais elles ont cependant mis en lumière l'ambiguïté russe déjà évoquée au travers d'obstacles mis aux visites des spécialistes américains sur les sites sensibles ; on peut y voir la manifestation d'une certaine fierté vis à vis de ce qui a pu être perçu en Russie comme une arrogance, voire une ingérence américaine. De plus les Russes ont certainement réalisé que ces programmes d'aide permettaient aux Américains d'obtenir des informations très précieuses sur l'arsenal de leur ancien adversaire. Enfin un certain manque de coordination entre les nations contributrices est apparu, néfaste pour l'efficacité des mesures.

*

3.3 LA SITUATION ACTUELLE ET LES MOTIVATIONS RUSSES

Ces éléments ont conduit les pays membres du G8¹¹ à relancer ce processus lors du sommet de 2002 à Kananaskis ; ces pays ont décidé de lancer à cette occasion, dans le prolongement des accords Nunn-Lugar, le « Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes¹² » ; ils sont convenus de consacrer 20 milliards de dollars sur 10 ans dans ce but. Les progrès attendus sont dus à une meilleure coordination des différentes actions bilatérales, mieux planifiées en associant plus étroitement la Russie considérée comme un partenaire et plus seulement comme un « assisté » ; celle-ci sera impliquée dans le financement à hauteur d'environ 10%, évolution permise par la relative amélioration de la situation économique russe¹³.

¹⁰ A cet effet des sommes ont été débloquées avec le Japon, le Canada et l'Union Européenne pour la création de l'International science and Technology Center' à Moscou, destiné à proposer aux scientifiques des reconversions vers des projets civils ; d'après le gouvernement américain, 500 projets ont été lancés en 10 ans pour 21000 scientifiques.

¹¹ Etats-Unis, Russie, Japon, Canada, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie

¹² site internet : usinfo.state.gov/regional/af/trade/french/f2062806.htm, dernière consultation le 27/11/03.

¹³ Déclaration franco-russe sur les questions stratégiques, 10 février 2003, site internet : www.in.mid.ru/bl.nsf, dernière consultation le 27/11/03.

En parallèle les négociations de désarmement seront poursuivies par le Traité de Désarmement Stratégique signé en mai 2002 avec les Etats-Unis ; l'objectif est de réduire à environ 2000 têtes l'arsenal des deux pays. Cependant cet accord ne prévoit pas la destruction de la totalité des armes mais plutôt la mise sous cocon d'une partie d'entre elles ; il illustre donc une volonté de réduire les coûts et d'amélioration de l'image tout en permettant aux deux pays de ne pas réduire réellement dans les mêmes proportions leur arsenal.

On constate donc que sur les plans du désarmement et de la non-prolifération une tendance globalement positive s'affirme à l'examen de la position russe sans que cela doive dissimuler les ambiguïtés déjà citées et surtout les inconnues concernant la réalité de la prolifération.

Doit-on alors considérer que la Russie a « capitulé » face à la volonté américaine ? Il apparaît en fait que son attitude s'appuie sur un grand réalisme et sur une défense de ses véritables intérêts.

Le réalisme russe apparaît tout d'abord en matière de désarmement ; la Russie, qui n'avait plus les moyens de conserver son arsenal dans les dimensions existantes se recentre sur une force plus ramassée dont elle finance indirectement la modernisation avec l'aide américaine au démantèlement. De plus les derniers accords de désarmement stratégique, comme on l'a vu, permettent de conserver certaines armes en réserve, la Russie pouvant par ailleurs poursuivre ses développements de missiles intercontinentaux sol/sol à têtes multiples ».

Face au retrait américain du traité ABM en 2002, le relatif silence russe semble également teinté de réalisme. La Russie y gagne en prestige sur la scène internationale en apparaissant comme un acteur de bonne volonté par rapport aux Etats-Unis ; de plus elle n'est peut-être pas réellement touchée par le développement du système anti-missiles américain. Sans que l'on puisse aujourd'hui prédire l'ampleur de celui-ci, il est probable qu'un tel dispositif ne sera efficace que face à une frappe limitée ; de ce fait, en l'état actuel des choses, la crédibilité des forces nucléaires russes semble peu atteinte, au contraire de la force chinoise, beaucoup plus réduite. Sous cet angle, le développement du système américain peut être perçu par la Russie comme un élément positif, de

nature à contenir le rival chinois. Cela n'exclut cependant pas le risque d'une relance de la course aux armements initiée alors par la Chine, celle-ci ayant toutefois un grand retard.

Enfin en matière de non-prolifération, l'attitude russe est positive pour son image internationale comme pour son leadership nucléaire. Globalement la Russie a compris que la volonté américaine de lutte contre la prolifération, renforcée encore après les attentats de septembre 2001, était un atout pour elle ; elle peut solliciter plus aisément l'aide américaine dans tous les domaines, dans la mesure où la stabilisation du pays et son développement sont des conditions nécessaires à une lutte efficace contre la prolifération.

La Russie voit sa situation économique s'améliorer, renforce un arsenal nucléaire réduit et bénéficie sur la scène internationale – et en particulier à l'ONU - d'une image de leader responsable et actif en matière d'ADM ; sans être idyllique, ce tableau témoigne d'un certain réalisme et d'une bonne analyse de ses intérêts essentiels.

CONCLUSION

A l'examen de la position russe, il apparaît que les problématiques de désarmement et de non-prolifération sont globalement dans une logique favorable. Cela doit toutefois être nuancé par les actions non officielles de la Russie et surtout par l'inconnue des actions clandestines de prolifération menées par les acteurs non étatiques tels les organisations terroristes.

Cette interrogation se double d'une incertitude quant à l'avenir de la crédibilité de la dissuasion nucléaire. En effet au regard des déclarations d'officiels américains ou russes et compte tenu des avancées technologiques il est légitime de s'interroger sur la validité de la dissuasion dans les années qui viennent. Les Etats-Unis défendent le principe de frappes préventives et

envisagent une riposte nucléaire « élargie¹⁴ » aux menaces biologiques, chimiques ou de bombes dites sales. Cet élargissement du cadre d'emploi du nucléaire est repris par Vladimir Poutine qui, en 2000, envisageait l'emploi « si tous les autres moyens ont échoué pour résoudre une crise », formule très floue qui laisse un champ de possibilités très large ; Monsieur Ivanov parlait même d' «instrument militaire effectif » pour les armes nucléaires.

On ne peut nier enfin que les travaux de miniaturisation diminuent aussi l'efficacité de la dissuasion en tendant à rendre « acceptable » l'emploi d'armes nucléaires par la diminution de leur effet destructif.

La réduction des armements opérée par les Etats-Unis et la Russie ne doit donc pas être assimilée à une réduction des risques d'emploi de ces armes ; certains signes semblent même indiquer que ce risque pourrait croître à court terme, au moins concernant les armes nucléaires tactiques.

¹⁴ National Strategy to Combat Weapons of Mass Destruction, publié en décembre 2002 ; consultation site [www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_international/nucleaire/etat_lieux/...](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_international/nucleaire/etat_lieux/) consultation du 27/11/03

ANNEXE 1 : Traités de désarmement signés par l'URSS

☒ SALT 1 ¹⁵ : signature 26 mai 1972, entrée en vigueur (ratification) : 3 octobre 1972

	Missiles sol / sol	Missiles mer / sol
USA	1054	710
URSS	1618	950

☒ ABM : signature 26 mai 1972

Deux systèmes déployés au maximum

Secteur couvert : 150 km de rayon

Dotation : 100 missiles

☒ SALT 2 : signature 18 juin 1979, jamais ratifié (refus américain le 28 novembre 1986 ¹⁶)

Maximum de 2250 lanceurs de part et d'autre ; ils comprennent missiles embarqués, basés au sol et lancés d'avions.

Par catégorie d'autres plafonds sont instaurés ainsi que des limitations sur le nombre de têtes, la création de nouveaux silos et la mise en service de nouveaux types de matériels.

¹⁵ Source : Dossiers de synthèse n° P 413 ,La maîtrise des armements , édités par la Revue d'études

¹⁶ source : Internet, www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_international/nucleaire/annexes/ le 27/11/03

ANNEXE 2 : Traités de désarmement signés par la Russie

⊗ START 1 : signé le 31 juillet 1991 par Georges Bush et Mikhail Gorbatchev, ratifié en 1994. Il prévoit une réduction d'un tiers des arsenaux stratégiques soit 1600 lanceurs et 6500 ogives.

⊗ Protocole de Lisbonne : 23 mai 1992 ; signé par Russie, USA , Kazakhstan, Biélorussie et Ukraine il règle le problème des armes stationnées sur le sol des 3 ex républiques soviétiques.

⊗ START 2 : signé le 3 janvier 1993 par Boris Eltsine et G. Bush : élimination des missiles sol sol « mirvés », réduction à 3000 ogives russes (3500 pour USA). Ratifié en janvier 96 par le Sénat américain et en avril 2000 par la Douma.

Réduction des têtes nucléaires des forces stratégiques russes et américaines selon les engagements Start II

Armes	1990	1998	2007
-------	------	------	------

Têtes nucléaires sur missiles basés à terre

Russes	7176	3580	800
Américains	2450	2451	500

Têtes nucléaires sur missiles des sous-marins (SNLE)

Russes	2804	1824	1696
Américains	5760	3376	1680

Têtes nucléaires sur bombardiers

Russes	860	782	800
Américains	2353	1775	1316

Totaux généraux

Russes	10 840	6186	3296
Américains	10 563	7982	3496

Extrait du © CDRPC 2000

☒ Traité d'Interdiction Complète des Essais (TICE) ou Comprehensive Test Ban Treaty. Signé le 24 septembre 1996 par 155 états dont les 5 EDAN : il interdit tout essai nucléaire.

Cependant il n'entrera en vigueur qu'après ratification, ce que n'ont fait ni les USA, ni la Chine ; la Russie l'a ratifié le 21 avril 2000.

☒ 24 mai 2002 : signature du Traité de Désarmement Stratégique (Russie,USA) Il prévoit une réduction des deux tiers de leurs arsenaux d'ici à 2012 (soit environ 2000 têtes).

☒ Le code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques est signé le 25 novembre 2002 par 93 pays dont la Russie et les Etats-Unis mais pas par l'Inde, le Pakistan , Israël, l'Iran et la Corée du nord. Les pays s'engagent à déclarer leurs programmes et à notifier leurs essais.

BIBLIOGRAPHIE

- ⊗ SIPRI yearbook 2001 oxford university Press 2001 p326.
- ⊗ Les cahiers de Mars n° 173, 2° trimestre 2002 , « La Russie et la problématique du désarmement ».
- ⊗ Les rapports du Sénat n° 311, 1994 - 1995, La lutte contre la prolifération nucléaire : enjeux et perspectives , par Xavier de VILLEPIN.
- ⊗ Annuaire français des relations internationales, 2003, Volume 4, Article d'Isabelle Facon page 564.
- ⊗ Annuaire français des relations internationales, 2003, Volume 4, Article d'Isabelle Facon page 554 .
- ⊗ Article du Commandant Laval, paru dans La Tribune n° 22 et intitulé : Le TNP, un outil unique et fragile.
- ⊗ Dossier de synthèse de la revue d'études p413 intitulé « La maîtrise des armements ».
- ⊗ www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3183.htm, dernière consultation le 25 septembre 2003.
- ⊗ www.obsarm.org/obsnuc/puissances-mondiales/inde-forces.htm, dernière consultation le 10 mars 2004.
- ⊗ www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_international/nucleaire/annexes/ dernière consultation le 27/11/03
- ⊗ www.usinfo.state.gov/regional/af/trade/french/f2062806.htm, dernière consultation le 27/11/03.
- ⊗ www.ln.mid.ru/bl.nsf, dernière consultation le 27/11/03



www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_international/nucléaire/etat_lieux/...
consultation du 27/11/03



www.obsarm.org/obsnuc/puissances-mondiales/inde-forces.htm, dernière
consultation 10 mars 2004

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u>	3
<u>Première partie : l'URSS</u>	4
1.1 Doctrine : une opposition de principe éclipsée par la rivalité avec les Etats-Unis	4
1.2 Les traités soviétiques : une ambition limitée	5
<u>Deuxième partie : de l'URSS à la Russie</u>	8
<u>Troisième partie : la naissance de l'approche russe</u>	9
3.1 Evolution d'une doctrine recentrée	9
3.2 Les avancées des traités signés par la Russie	11
3.3 La situation actuelle et les motivations russes	12
<u>Conclusion</u>	14
<u>Annexe 1 Traités de désarmement signés par l'URSS</u>	16
<u>Annexe 2 Traités de désarmement signés par la Russie</u>	17

Bibliographie